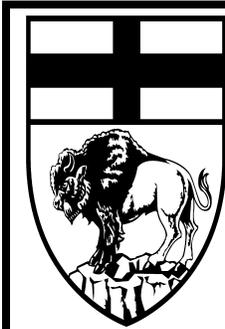


Lundi 9 juin 2008



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 54  
**ET AVIS**

**DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

**PÉTITIONS**

M. DYCK

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**GRIEFS**

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**COMITÉ PLÉNIER**

**COMITÉ DES SUBSIDES**

---

### **APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*  
(amendé — comité)  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre MELNICK

(N<sup>o</sup> 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N<sup>o</sup> 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*  
(amendé — comité)  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*  
(M. DYCK) (reporté)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le ministre BJORNSON

(N<sup>o</sup> 45) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

---

## **AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI**

### **PROPOSITIONS**

#### **M. CULLEN — Abandon de voies ferrées**

17. Attendu :

que la voie ferrée faisait partie du patrimoine et de l'histoire du Manitoba avant la fondation de la province;

que sans la création du réseau ferroviaire intercontinental, le Manitoba ne serait pas devenu la province qu'elle est aujourd'hui;

que comparativement à d'autres moyens de transport terrestre, les voies ferrées sont moins nuisibles pour l'environnement;

que l'abandon de voies ferrées entraîne l'élimination de liens de transport et d'accès essentiels pour les Manitobains des régions rurales;

que si les voies ferrées sont abandonnées, la circulation sur les réseaux routiers du Manitoba deviendra plus dense;

que nous nous devons d'appuyer le système de transport en commun et l'expédition efficace de marchandises si nous voulons espérer devenir une province plus écologique;

que le gouvernement provincial doit servir d'exemple et appuyer cet objectif;

que l'abandon de voies ferrées va à l'encontre de cet objectif et que cela constitue un recul pour l'accroissement de l'accès aux régions rurales, la protection du patrimoine du Manitoba ainsi que la mise en œuvre de politiques sur les moyens de transport écologiques,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de mettre fin à sa pratique visant à abandonner des voies ferrées dans la province du Manitoba, assurant ainsi la viabilité continue d'un moyen de transport qui fait partie de notre patrimoine provincial, qui permet l'accès aux régions rurales et qui est plus écologique que le transport routier conventionnel.

---

### **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation se réunira le lundi 9 juin 2008, de 10 heures à midi et à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 9 juin 2008, de 10 heures à midi et à 18 heures, au besoin, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation se réunira le mardi 10 juin 2008, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mardi 10 juin 2008, à 18 heures, au besoin, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.